SudSafran-SaintMedard jeudi 21 juillet 2022 17:28 Lettre d'information SUD 21 Juillet 2022



Lettre d'information SUD du 21 Juillet 2022

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)

Ce n'est pas à quelques collègues de payer la crise ArianeGroup due aux intempéries!!!

Ce Jeudi 21 Juillet, un CSE s'est tenu dans lequel la direction a donné plus d'informations sur les « solutions » retenues pour la suspension d'activité due aux intempéries.

<u>Présentation des travaux :</u>

Le planning des travaux est planifié par les programmes, pour l'activité prioritaire.

Les travaux sur 4 Bâtiments ont été lancés:

CS12, CS3B, SV3 (pas amianté) et CLV.

Début des travaux la semaine prochaine.

Pour le CGP c'est plus compliqué et la solution n'est pas finalisé.

Pour des raisons de sureté il y aura une surveillance permanente des chantiers par le personnel ArianeGroup volontaire pendant la fermeture en JC et de 6h à 14 heures.

Le besoin serait à priori entre 10 et 20 volontaires.

Concernant l'intervention interne dans les bâtiments pyro :

Une formation encadrant a eu lieu (7 formés pour écrire des procédures).

Le mode opératoire sera présenté à l'inspection du travail, au médecin et au CSE.

Il s'agira uniquement de récupérer des objets pyrotechniques ou des outillages pour les sécuriser et les nettoyer.

La direction a dit vouloir communiqué plus d'infos au opérateurs avant de les envoyer en formation (conseillé par les formateurs)...

C'est exactement ce que nous avions dit lorsque les première demandes de volontariat précipitées ont été faites.

La direction avait peut-être oublié qu'il y a quelqu'un dans les bleus et qu'il est bon de préciser en quoi consiste ce pourquoi on demande d'être volontaire...

Partie « Ressources Humaines »:

La direction nous a informé que sa demande d « activité partielle » a été acceptée par l'inspection du travail...Le 13 Juillet...

Il faut traduire par « chômage partiel » car il est dans l'ère du temps d'utiliser les mots pour désigner le contraire de ce qu'ils veulent dire. (plan social, dialogue social etc...)

La demande est faite pour 3 mois (jusqu'à Septembre 2022), et renouvelable dans la limite de 6 mois , consécutifs ou non, sur une période de 12mois.

Nous avons demandé pourquoi un roulement n'a pas été fait avec les opérateurs et techniciens dans certains secteurs ?

La direction a répondu qu'au malaxage-coulée cela n'était pas possible et que cela a été fait partout où c'était possible.

La direction a dit qu'il y aurait une possibilité pour les salariés d'utiliser leur RTT et que la monétisation de 10 jours de CET était possible.

Nous avons réaffirmé que ce n'est pas aux salariés d'avoir une perte de salaire !!!

Les travaux non réalisés sur les toitures sont de la responsabilité de la direction !!!

Si le choix de verser des dividendes a été préféré, maintenant les pertes doivent être compensées !!!

Période et effectif concernés :

Du 21 Juin au 29 Juillet :

- 90 salariés le 21 Juin : 54 ouvriers et 36 techniciens ;
- 68 salariés du 22 Juin au 29 Juillet : 49 ouvriers et 19 techniciens ;

Du 16 Août à fin Novembre 2022 :

- 70 salariés : 49 ouvrier et 21 techniciens ;

Environ 12 personnes non impactées à ce jour le seront à partir de la reprise fin Août dans le secteur inspections et ordonnancement.

La plupart de ceux qui sont actuellement concernés continueront à l'être.

La rémunération :

En activité partielle, selon la direction, la rémunération sera d'environ 70% du net calculé avec les primes.

La direction a dit que l'impact serait effectif sur la paye d'aout et que ces mesures seront rétroactives au 21 juin.

SUD demande que la direction éponge au lieu de verser des dividendes !!!

De plus, la direction touche 36 % sur chaque heure non travaillée !!!

Si les gros salaires, ceux qui décident, refusent de toucher aux dividendes alors qu'ils compensent la perte!!!

30 % d'un salaire ouvrier, ils ne le verront même pas passer !!!

Qu'on prenne sur les 70 plus gros salaires !!!

Dans tous les cas il nous semble inconcevable que 70 personnes épongent la crise pour ArianeGroup !!!

Pour RH, cela serait injuste que ceux qui restent chez eux soient payés au même titre que ceux qui viennent travailler.

Pour SUD, entre 2 injustices on préfère répondre à la plus grave.

Perdre 30 % quand on n'a pas choisi et éponger la crise ArianeGroup pour tout le monde c'est plus grave !!!

La CFDT, SUD et la CGT ont demandé une ouverture de négociation pour compenser les pertes.

SUD rappelle que quelque soit la façon dont cela se terminera, on ne peut pas faire payer la facture de la crise des intempérie sur ArianeGroup à 70 salariés !!!

Nous avons aussi rappelé qu'il y a les formations et le prêt de personnel pour compenser.

La direction a prétendu qu'on était dans une procédure d'information consultation mais cela n'était pas à l'ordre du jour.

Quoi qu'il en soit, nous réclamions cette information, retenu par la direction depuis le 13 juillet (date d'acceptation par l'inspection du travail) et nous écrivons cette lettre info dès aujourd'hui car nous ne sommes pas certains de la volonté de la direction de communiquer.

Selon la direction, (extrait de planches communiquées) :

- « l'activité partielle n'impacte pas le calcul de l'indemnité de départ amiante et retraite dans le cadre de la RCC » .
- « Les heures chômées sont prises en comptes pour le calcul de l'acquisition des droits à congés payés » .
 - « L'activité partielle n'impacte pas le nombre de JRTT » .
 - « Pas d'impact sur le calcul de l'intéressement et la participation » .
- « Les périodes d'activité partielles sont prises en comptes pour l'ouverture des droits à pension de retraite des assurés du régime général ».

RCC:

Il reste 4 collègues à repositionner.

SUD a fait remarquer qu'il n'y a pas de contrôle pour voir si les décisions dans la commission respectent l'accord.

RH a dit respecter l'accord et qu'il y avait des recours possibles...

Effectifs du site:

Il y avait 546 CDI en Mars et 530 en Juin 2022.

Il y a eu un licenciement pour inaptitude en Juillet.

C'est le 7 ème licenciement pour inaptitude depuis Mars 2019 (sur 9 à notre connaissance).

....

Vous pouvez nous contacter à l'adresse Mail <u>sud.snpe@snpe-syndicat.fr</u> et nous appeler au local SUD : 05 57 20 79 00 (si personne , laisser un message ,nous rappelons toujours).

...